Rapport du Comité permanent des comptes publics



Table des matières

//	Rôle du Comité des comptes publics 1
//	Nomination au Comité et composition 1
//	Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité des comptes publics 2
//	Méthodes et activités du Comité des comptes publics 3
//	Réunions tenues 4
//	Rapports du Comité des comptes publics 5
//	Conseil canadien des comités des comptes publics 6

Comité permanent des comptes publics

Rôle du Comité des comptes publics

Dans le cadre du régime parlementaire de l'Ontario, la vérificatrice générale et le Comité des comptes publics (le Comité) jouent ensemble des rôles essentiels en ce qui concerne la reddition de comptes et l'amélioration de l'administration publique.

Le Comité, dont le nom officiel est Comité permanent des comptes publics, est habilité à examiner les rapports de la vérificatrice générale et les comptes publics, et à faire part à l'Assemblée législative de ses observations, opinions et recommandations à leur égard. Ces rapports sont réputés être renvoyés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés. Le Comité examine et évalue diverses questions, notamment l'économie et l'efficience des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs, puis il fait rapport à l'Assemblée législative à ce sujet.

En conformité avec les articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander à la vérificatrice générale d'examiner toute question relative aux comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

Le Comité tient des audiences au cours de l'année lorsque l'Assemblée législative siège pour traiter de questions soulevées dans les rapports de notre Bureau, après quoi il peut lui présenter ses observations et recommandations découlant des audiences sur ses rapports.

Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité peuvent être nommés par motion de l'Assemblée législative ou à compter d'avril 2024, peut également être nommé par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Sa composition est généralement proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président, qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

Conformément au Règlement, le président du Comité est membre de l'opposition officielle et le vice-président est membre du parti au pouvoir. Par le passé, le président et le vice-président du Comité étaient tous deux membres de l'opposition officielle jusqu'à ce que le Règlement soit modifié en 2021.

En conformité avec le Règlement de l'Assemblée législative et à la suite des élections tenues en juin 2022, les membres du Comité ont été nommés le 10 août 2022. Le président et la vice-présidente ont été élus le 28 août 2022, lors de la première réunion du Comité au cours de la 42^e législature. La composition du Comité a été modifiée le 23 août 2022, le 26 septembre 2023, le 29 février 2024, le 12 avril 2024 et le 21 octobre 2024. Les membres actuels du Comité sont :

- >> Tom Rakocevic, président, Nouveau Parti démocratique (à compter du 22 août 2022)
- Donna Skelly, vice-présidente, Parti progressiste-conservateur (à compter du 22 août 2022)
- » Rick Byers, Parti progressisteconservateur (devenu membre le 21 octobre 2024)
- >> Lucille Collard, Parti libéral (devenue membre le 10 août 2022)
- >> Rudy Cuzzetto, Parti progressisteconservateur (devenu membre le 21 octobre 2024)

- >> Jess Dixon, Parti progressisteconservateur (devenue membre le 12 avril 2024)
- France Gélinas, Nouveau Parti démocratique (devenue membre le 10 août 2022)
- >> Robin Martin, Parti progressisteconservateur (devenue membre le 12 avril 2024)
- >> Sheref Sabawy, Parti progressisteconservateur (devenu membre le 21 octobre 2024)
- >> Effie J. Triantafilopoulos, Parti progressiste-conservateur (devenue membre le 21 octobre 2024)

Rôle consultatif de la vérificatrice générale auprès du Comité des comptes publics

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, sur demande du Comité, la vérificatrice générale, qui peut être accompagnée de cadres supérieurs, assiste aux réunions du Comité pour l'aider à mener des examens et à tenir des audiences concernant les rapports de notre Bureau et les comptes publics de l'Ontario. Notre Bureau s'est engagé à fournir au Comité le soutien nécessaire pour que celui-ci s'acquitte efficacement de son mandat.

Ce soutien comprend, sans s'y limiter, une collaboration étroite avec le Comité, le greffier et le Service de recherches de l'Assemblée législative pour préparer des documents d'information à l'intention du Comité, la prestation de conseils sur les témoins potentiels pour les audiences publiques, la présentation de séances d'information sur nos rapports, la participation à des séances de formation avec le Comité, et l'examen de l'ébauche initiale des rapports du Comité.

Méthodes et activités du Comité des comptes publics

Le Comité se réunit tous les lundis lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de cette dernière, à tout autre moment de son choix.

Les réunions sont généralement publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal officiel et presque intégral des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Tous nos rapports sont renvoyés en permanence au Comité, qui a donc accès à ceux-ci aux fins d'examen. Le Comité choisit des questions d'intérêt dans nos rapports et il tient des audiences à leur sujet. La **figure 1** décrit le processus d'examen du Comité. Il examine habituellement les rapports d'audit de performance les plus récents, mais il a également sélectionné le rapport sur les comptes publics et notre rapport sur la publicité gouvernementale. Normalement, chacun des partis politiques ayant le statut de parti officiel choisit chaque année de deux à six audits ou d'autres sections de notre rapport actuel ou de nos rapports antérieurs aux fins d'examen par le Comité.

Avant chaque audience, la vérificatrice générale et un recherchiste du Service de recherches de l'Assemblée législative renseignent le Comité sur le rapport pertinent. Le recherchiste prépare un cahier d'information qui comprend un document résumant le rapport et une mise à jour sur l'état des mesures prises en réponse aux recommandations par le ministère ou l'organisme de la Couronne, Société contrôlée par la Couronne, pouvoir administratif délégué ou du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Avant la séance publique, la vérificatrice générale présente au Comité une séance d'information à huis clos sur le contenu du rapport.

Figure 1 : Processus d'examen du Comité des comptes publics

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



Le Comité demande habituellement à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience et de répondre à ses questions. Étant donné que nos rapports traitent de questions opérationnelles, administratives et financières (plutôt que stratégiques), on ne demande généralement pas aux ministres d'assister aux réunions.

Une fois ses audiences terminées, le Comité peut demander au recherchiste de préparer un rapport provisoire. Le Comité présente habituellement ses constatations et ses recommandations à l'Assemblée législative. Souvent, le Comité demande que les entités faisant l'objet de l'audit ou de l'examen fournissent leurs réponses dans les 120 jours suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, demande aux entités auditées, qui n'ont pas été retenues aux fins d'audience, de présenter au Comité des mises à jour sur les mesures prises en réponse aux recommandations et à d'autres préoccupations soulevées dans nos rapports.

Réunions tenues

Le Comité s'est réuni à 16 reprises entre novembre 2023 et octobre 2024. Les rapports de notre Bureau abordés lors de ces réunions comprenaient les suivants :

- >> Commission de l'énergie de l'Ontario : surveillance du marché et protection des consommateurs de l'électricité
- >> Conseil ontarien de l'immobilier
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario : casinos, loteries et jeux en ligne
- >> Planification et gestion des routes
- Adaptation au changement climatique : réduire les risques d'inondation en milieu urbain
- >> Gestion des espèces envahissantes
- >> Protection de l'escarpement du Niagara

- Autorité de réglementation des services financiers : Réglementation des secteurs de l'assurance des voitures de tourisme, des caisses populaires et des régimes de retraite
- >> Programmes de soutien du tourisme
- >> Rapport spécial sur les changements apportés à la ceinture de verdure
- Palais des congrès du Toronto métropolitain et Centre des congrès d'Ottawa
- >> Examen de la publicité gouvernementale

Rapports du Comité des comptes publics

Le Comité dépose des rapports sur ses travaux à l'Assemblée législative. Ces rapports résument l'information recueillie par le Comité durant ses audiences publiques et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, tous les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à à l'adresse **ola.org**.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction de l'entité auditée de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit. Au 31 octobre 2024, le Comité avait déposé sept rapports à l'Assemblée législative depuis notre dernier compte rendu de ses activités dans notre *Rapport annuel 2023* :

- >> 31 octobre 2024 : Planification et gestion des routes (*Rapport annuel 2022* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- >> 21 octobre 2024 : Conseil ontarien de l'immobilier (*Rapport annuel 2022* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- >> 21 octobre 2024 : Gestion des espèces envahissantes (*Rapport annuel 2022* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- >> 28 mai 2024 : Commission de l'énergie de l'Ontario : surveillance du marché et protection des consommateurs de l'électricité (*Rapport annuel 2022* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- >> 20 février 2024 : Protection de l'escarpement du Niagara (*Rapport annuel 2022* du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- → 6 décembre 2023 : Chirurgies en consultation externe (Rapport annuel 2022 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario), présenté au Comité permanent des comptes publics
- 28 novembre 2023 : Système de justice pénale (chapitre 3 du Rapport annuel 2019 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario, volume 3), présenté au Comité permanent des comptes publics

Ces rapports donnaient suite à des audits figurant dans nos rapports annuels de 2019, 2021 et 2022.

Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de guestions d'intérêt commun.

La 45° conférence annuelle a eu lieu en personne à Québec (Québec) du 9 au 11 septembre 2024. L'an prochain, la 46° conférence annuelle aura lieu à Regina (Saskatchewan).